Directeur de Publication : J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier) B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre) District des Yvelines de Football 41, avenue des 3 Peuples **78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX**

Téléphone: 01 80 92 80 20 Télécopie: 01 80 92 80 31 Mail: administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI 9H00 - 12H30 14H00 - 18H00 9H00 - 12H30 MARDI 14H00 - 18H00 MERCREDI 9H00 - 12H30 14H00 - 17H00 9H00 - 12H30 **JEUDI** 14H00 - 17H00 VENDREDI 9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER, CLÉMENTINE. FRANCK. KARIM. KÉVIN. MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25 Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et

C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21 Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24 **Foot Animation**

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22 LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30 Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29 Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 14 mars 2023

http://dyf78.fff.fr

SOMMAIRE



		١
INFORMATIONS DIVERSES	2-3	
LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES	4	
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	4-7	
COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	7-9	
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION	9-10	
COMMISSION FOOTBALL FEMININ	10-11	
COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE	11-12	
COMITE DE DIRECTION DU 8 MARS 2023 Relevé de décisions	12-15	
CONDOLEANCES	15	
FLASH ACTU TECHNIQUE	16	
ACTIONS P.E.F. DE FEVRIER 2023	17	
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS DAM	18	
		/

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



Programme Educatif Fédéral Saison 2022 / 2023

> Mardi 28 mars 2023 à 19h, au siège du District

Réunion de présentation des évolutions du dispositif pour cette saison

Les clubs inscrits & non inscrits intéressés sont conviés

L'ordre du jour de la réunion vous sera transmis prochainement

> Pour tout renseignement administration@dyf78.fff.fr

YVELINES FOOTBALL N° 1749

AGENDA 2022 / 2023 MARS / AVRIL

Ş	, ,	_		_		_	
	Lun	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
	13	14	15	16	17	18	19
	20	21	22	23	24	25	26
	27	28	29	30	31	1er	2

Les 13 & 14/03/2023

CFF2 Module U15 au District

Le 18/03/2023

Tests théoriques et physiques des arbitres au District Le 21/03/2023

Remise des écussons aux nouveaux arbitres au District

Le 22/03/2023

Remise des dotations de l'Opération « 10 000 ballon » au District

Les 23 & 24/03/2023

CFF3 - Module U18 au District

Le 25/03/2023

Stage formation continue des arbitres au District

Le 28/03/2023

Réunion de présentation du P.E.F. au District

Le 29/03/2023

Remise des écussons aux nouveaux arbitres au District

Les 30 & 31/03/2023

CFF3 - Module Seniors au District





LES INCONTOURNABLES DE MARS !!!

> Instant asso pour le secteur sport

« Subventions ANS ? Comment bien y répondre ?! »

Tous les outils pratiques pour remplir de façon efficace son dossier Jeudi 23 mars de 12h00) 13h00, en visio

Inscription obligatoire:

https://us02web.zoom.us/meeting/register/tZYpce6oaT0oH9w8e8KiT4AW3H01d VsT--L

FORMATIONS TECHNIQUES

Formation annulée : nombre de candidats insuffisant

✓ **Module U6-U7**: le 18 mars 2023 Lieu: Triel sur Seine

Inscriptions ouvertes depuis Lundi 27 février

- ✓ CFF1 Module U9 Mineurs : les 24 & 25 avril 2023 Lieu à définir
- ✓ CFF1 Module U11 Mineurs : les 27 & 28 mars 2023 Lieu à définir
- ✓ Module Animatrice (Module mixte) : le 1er avril 2023 Lieu : Montesson (à confirmer)
- ✓ CFF2 Module U13 : les 13 & 14 avril 2023 Lieu : District 78 - Montigny le Bretonneux
- ✓ CFF3 Module U18 : les 17 & 18 avril 2023 Lieu : District 78 - Montigny le Bretonneux
- ✓ CFF3 Module Seniors : les 20 & 21 avril 2023 Lieu : District 78 - Montigny le Bretonneux

Procédure d'inscriptions

Pour les clubs https://portailclubs.fff.fr/

Pour les candidats https://sso.fff;fr/oauth/v2/login

SOUTIEN A LA TURQUIE

La prochaine collecte aura lieu

Samedi 18 mars 2023



Le 06/02/25, au total 10 villes de la Turquie nabitées par 13.5 millions d'habitants ont ét touchées par 2 puissants séismes provoquant la mort de milliers de personnes.

Les rescapés de cette catastrophe ont tout perdu. Pour leur apporter notre soutien, nous organisons une collecte et invitons chacun de nos concitoyens à y participer, pour les aider à se reconstruire.

Les dons seront distribués par les Arnolphiens (Juli, maman d'Arda et Momo) qui se déplaceront sur place. Nous comptons énormément sur votre générosité.

Les points de collecte des dons :

- Mairie (Banque alimentaire)
- Ecole Guhermont
- Collège G. Brassens
 Stade (Club de Foot)
- Super U et Mémo Services (cordonnier)
- · Auchan

SERONT COLLECTÉS:

. COUCHES POUR BEBE

BIBERONS, LINGETTES
 PRODUITS D'HYGIENE (SHAMPOING.

HYGIENIOLIES RASOIRS

FOURNITURES SCOLAIRES

SAVON BROSSE À DENTS, SERVIETTES

PETITS JOUETS & JEUX DE SOCIETE
 DRAPS/SERVIETTES DE BAINS NEUFS
 CHAUFFAGES D'APPOINT

LES VÊTEMENTS NE SERONT PAS COLLECTÉS

Pour plus d'informations, contacte juli 07.44.18.37.37 Mome 06.20.11.53.75 Mairie au 01.30.81.23.25

YVELINES FOOTBALL N° 1749

Mardi 14 mars 2023

FINALES DE COUPES DES YVELINES & DU COMITE

Les clubs ci-dessous sont priés de rapporter au District, les Trophées reçus la saison passée, au plus tard LUNDI 17 AVRIL 2023

Finales	Féminii	nes à 8
Samedi	10 jui	n 2023

Coupe Yvelines Seniors F à 8 VOISINS FC

Coupe Yvelines U18 F à 8 VOISINS FC

Coupe Yvelines U15 F à 8 BUC FOOT AO

Fina	les	à 11	
Dimanche	11	juin	2023

Coupe Yvelines Seniors VOISINS FC

Coupe Comité Seniors VERNEUIL ENTENTE FOOT

Coupe Yvelines Vétéra,s Banque de France AS

Coupe Yvelines Vétérans BANQUE DE France AS

Coupe Comité U18 VERSAILLES 78 FC

Coupe Yvelines U16 VILLENNES ORGEVAL FC

> Coupe Comité U14 VERSAILLES 78 FC

Coupe Yvelines U14 PLAISIROIS FO

Coupe Yvelines Seniors F à 11 CARRIERES SUR SEINE US Finales Futsal Dimanche 21 mai 2023

Coupe Yvelines Futsal U13F PARIS ST GERMAIN FC

Coupe Yvelines Futsal U13 ST GERMAIN EN LAYE FC

Coupe Yvelines Futsal U15F PARIS ST GERMAIN FC

Coupe Yvelines FutsalU14 CARRIERES SUR SEINE US

Coupe Yvelines Futsal U18F MANTOIS 78 FC

Coupe Yvelines Futsal U16 MANTOIS 78 FC

Coupe Yvelines Futsal Seniors F MANTOIS 78 FC

Coupe Yvelines Futsal Seniors VECTEUR SPORTS

Pour rappel, le non retour desdits trophées entraîne une amende pour le club d'un montant de 300 € (Annexe 2 du Règlement Sportif du District des Yvelines)

MAJ 07/03/2023

LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

(COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « Mon Compte FFF ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, sur Footclubs :

- d'une part, de consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires
- d'autre part, de consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires.

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles en cliquant ici.

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 13/03/23

<u>Présents</u>: MM. J-P LEDUC (Président), R. PANARIELLO. S. (CDA) (Visio), P. DUPIN (Visio). P. GUILLEBEAUX (CD). MME RUPERT. L. JOUBERT (vice président). PILLEMONT S. (Visio)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

RAPPEL

Le nombre de joueurs pouvant être inscrit sur la feuille de match du Critérium du Lundi Soir est de <u>14 joueurs maximum.</u>

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

MATCH PERDU & AMENDE AU CLUB RECEVANT

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE A DU 17/02/2023

54237.2 BOUAFLE/FLINS ENT. / VAUXOISE ES 1

FORFAITS NON AVISES IER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie) Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D5-D DU 11/03/2023

52208.2 GUYANCOURT ES 12

U14

D2-B DU 11/03/2023

52438.2 RAMBOUILLET YVELINES 1

CRITÉRIUM DU LUNDI SOIR

POULE B DU 06/03/2023

58208.1 MAISONS-LAFFITTE FC 1

FORFAITS AVISES 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie) Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D5-E DU 12/03/2023

51281.2 YVELINES US 1

FORFAITS AVISES IER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

FUTSAL

DI-U DU 09/03/2023

52254.2 ROSNY S/SEINE CSM 1

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE B DU 09/03/2023

54318.2 PERRAY FOOT ES 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 02/04/2023

U16

D3-A

52310.1 BREVAL LONGNES FC 1 / MANGNANVILLE LFC 1

A JOUER LE 08/04/2023

U14

D3-A
52485.2 GARGENVILLE STADE 1 / CARRIERES GRESILLONS 1

D4-F

54141.1 COIGNIERES F.C. 1 / ELANCOURT O.S.C. 2

A JOUER LE 09/04/2023

SENIORS

D4-A
50364.2 GARGENVILLE STADE 2 / ENT. MEZIERES SERBIE 1
50366.2 VAUXOISE ES 1 / VERNEUIL FOOT 2

VETERANS

D2-A

51546.2 GARGENVILLE/LAINVILL 11 / MONTESSON U.S. 11

D4-A 51811 1

51811.2 BREVAL LONGNES F.C. 11 / CARRIERES GRESIL-LONS 11

D4-B

51876.2 BOUGAINVILLEES AFDOM 11 / MONTESSON U.S. 12

D4-C

51943.2 YVELINES U.S. 12 / VALLEE 78 F.C. 12

D5-A Bis

54790.2 VAUXOISE ES 13 / ANCIENS DU MANTOIS 12

U18

D2-A

50699.2 CARRIERES GRESILLONS 1 / SARTROUVILLE E.S. 1

A JOUER LE 30/04/2023

SENIORS

D4-A

50396.1 BREVAL LONGNES FC 1 / VINSKY FC 1

U18

D3-A

54437.2 BREVAL LONGNES FC 1 / MUREAUX OFC 2

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D3-A

50216.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / SARTROUVILLE E.S. 2 50216.2 SARTROUVILLE E.S. 2 / ST GERMAIN EN LAYE 1

U18

D1-U

50623.1 PLAISIROIS F.O. 1 / LIMAY ALJ 1

45 ANS

POULE-A

54241.1	BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ANDRESY F.C. 1
54242.1	BONNIERES FRENEUSE 1 / ENT. MEULAN / ASFG
54259.1	BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
54261.1	GARGENVILLE/LAINVILL 1 / ANDRESY F.C. 1
54264.1	ENT. MEULAN / ASFG 1 / VAUXOISE ES 1
54271.1	ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / ANDRESY F.C. 1

POULE-B

54312.1	RAMBOUILLET YVELINES 45 / MAUREPAS AS 45
54337.1	MAULOISE U.S. 1 / VILLEPREUX F.C. 1
54340.1	PERRAY FOOT. ES 1 / TREMBLAY S/ MAULDRE 1
54346.1	HOUDANAISE REGION FC 1 / PERRAY FOOT. ES 1
54348.1	MAULOISE U.S. 1 / MAUREPAS AS 45
54352.1	PERRAY FOOT. ES 1 / MAULOISE U.S. 1

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

518282 LOUVECIENNES AS

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football, lors de sa réunion du 4 Janvier 2023 de sanctionner de la perte définitive d'un point au classement, pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) applicable à toutes les équipes Seniors (masculines et féminines, libre, futsal, entreprise et loisir) et Seniors Vétérans, les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable du 14/11/2022) vis-à-vis du District au plus tard le 17/02/2023.

Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation

financière à ce jour,

Considérant que, depuis le 18/02/2023, l'équipe SENIORS 2 a disputé 1 rencontre :

VET D2-B DU 12/03/2023 51617.2 LOUVECIENNES AS 12 / VILLEPREUX FC 11

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 04/01/2023 et retire 1 point ferme au classement 2022/2023 de l'équipe LOUVE-CIENNES AS 12 VETERANS D2-B.

ATTENTION : ces pénalités seront appliquées à chaque match, jusqu'à régularisation financière complète par le club.

519112 LIMAY ALJ

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football, lors de sa réunion du 4 Janvier 2023 de sanctionner de la perte définitive d'un point au classement, pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) applicable à toutes les équipes Seniors (masculines et féminines, libre, futsal, entreprise et loisir) et Seniors Vétérans, les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable du 14/11/2022) vis-à-vis du District au plus tard le 17/02/2023.

Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,

Considérant que, depuis le 07/03/2023, l'équipe SENIORS 1 a disputé 1 rencontre :

SEN D1-U DU 12/03/2023 50032.2 LIMAY ALJ 1 / CONFLANS FC 2

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 04/01/2023 et retire 1 point ferme au classement 2022/2023 de l'équipe LIMAY ALJ 1 SENIORS D1-U.

Considérant que, depuis le 07/03/2023, l'équipe SENIORS 2 a disputé 1 rencontre :

SEN D4-A DU 12/03/2023 50363.2 CARRIERES GRESILLONS 2 / LIMAY ALJ 2

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 04/01/2023 et retire 1 point ferme au classement 2022/2023 de l'équipe LIMAY ALJ 2 SENIORS D4-A.

Considérant que, depuis le 07/03/2023, l'équipe VETERANS 11 a disputé 1 rencontre :

VET D1-U DU 12/03/2023 51481.2 LIMAY ALJ 11 / BUC FOOT AO 11

Par ces motifs.

Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 04/01/2023 et retire 1 point ferme au classement 2022/2023 de l'équipe LIMAY ALJ 11 VETERANS D1-U.

ATTENTION : ces pénalités seront appliquées à chaque match, jusqu'à régularisation financière complète par le club.

538192 FONTENAY ST PÈRE AS

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football, lors de sa réunion du 4 Janvier 2023 de sanctionner de la perte définitive d'un point au classement, pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) applicable à toutes les équipes Seniors (masculines et féminines, libre, futsal, entreprise et loisir) et Seniors Vétérans, les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable du 14/11/2022) vis-à-vis du District au plus tard le 17/02/2023.

Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,

Considérant que, depuis le 07/03/2023, l'équipe SENIORS 1 a disputé 1 rencontre :

SEN D4-A DU 12/03/2023 50365.2 FONTENAY ST PÈRE AS 1 / MANTES USC 1

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 04/01/2023 et retire 1 point ferme au classement 2022/2023 de l'équipe FONTENAY ST PERE AS 1 SENIORS D4-A.

Considérant que, depuis le 07/03/2023, l'équipe SENIORS 2 a disputé 1 rencontre :

SEN D5-A DU 12/03/2023 53798.2 ROSNY S/SEINE CSM 2 / FONTENAY ST PÈRE AS 2

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 04/01/2023 et retire 1 point ferme au classement 2022/2023 de l'équipe FONTENAY ST PERE AS 2 SENIORS D5-A.

ATTENTION : ces pénalités seront appliquées à chaque match, jusqu'à régularisation financière complète par le club.

581511 MANTES OLYMPIQUE FC

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football, lors de sa réunion du 4 Janvier 2023 de sanctionner de la perte définitive d'un point au classement, pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) applicable à toutes les équipes Seniors (masculines et féminines, libre, futsal, entreprise et loisir) et Seniors Vétérans, les clubs n'ayant pas

régularisé leur situation financière (relevé comptable du 14/11/2022) vis-à-vis du District au plus tard le 17/02/2023.

Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,

Considérant que, depuis le 18/02/2023, l'équipe SENIORS 1 a disputé 1 rencontre :

SEN D5-A DU 12/03/2023

53797.2 MANTES OLYMPIQUE FC 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 04/01/2023 et retire 1 point ferme au classement 2022/2023 de l'équipe MANTES OLYMPIQUE FC 1 SENIORS D5-A.

ATTENTION : ces pénalités seront appliquées à chaque match, jusqu'à régularisation financière complète par le club.

ERRATUM (YF 1748)

860337 VOISINS À L'ANCIENNE FC

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football, lors de sa réunion du 4 Janvier 2023 de sanctionner de la perte définitive d'un point au classement, pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) applicable à toutes les équipes Seniors (masculines et féminines, libre, futsal, entreprise et loisir) et Seniors Vétérans, les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable du 14/11/2022) vis-à-vis du District au plus tard le 17/02/2023.

Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,

Considérant que, depuis le 18/02/2023, l'équipe CRITÉRIUM DU LUNDI SOIR 1 a disputé 2 rencontres :

CY DU 20/02/2023 58251.1 BAILLY NOISY 1 / VOISINS FCA 1 POULE B DU 13/03/2023 58211.1 CHANTELOUP LES V. US 1 / VOISINS FCA 1

Par ces motifs.

Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 04/01/2023 et retire 2 points fermes au classement 2022/2023 de l'équipe VOISINS FCA 1 CRITÉRIUM DU LUNDI SOIR POULE B.

ATTENTION : ces pénalités seront appliquées à chaque match, jusqu'à régularisation financière complète par le club.

COURRIERS

VETERANS

564274 LES ANCIENS DU MANTOIS

Le club nous informe que leur unique terrain est partagé avec une autre association :

VET D5-A BIS DU 26/03/2023

54800.2 ANCIENS DU MANTOIS 12 / MAGNANVILLE LFC 12

Le club propose de jouer le 04.06.23, les 2 équipes n'ayant pas de match à cette date.

La Commission donne son accord.

VET D5-A BIS DU 21/05/2023

54818.1 ANCIENS DU MANTOIS 12 / GUERVILLE ARNOUVILLE 14

Le club propose de jouer ce match le 02/04/2023, les 2 équipes n'ayant pas de match à cette date.

La Commission donne son accord.

U16

500737 VALLEE 78 FC

Le club nous informe qu'il sera en tournoi à Limoges le week-end du 8-9-10 avril 2023.

Le club n'ayant pas de match ce jour-là, la Commission prend note.

U14

546972 FOURQUEUX FOOT OMS

La Commission prend note du courrier de FOURQUEUX et transmet le dossier à la Commission de Discipline.

DOSSIER TRANSMIS DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

SENIORS

D3-A DU 31/01/2023

50253.1 EPONE USBS 2 / SARTROUVILLE ES 2

Dossier transmis à la Commission d'Organisation des Compétitions. La Commission prend en compte la décision de retrait d'un point ferme au classement de l'équipe de EPONE USBS 2 et l'applique.

DEMANDES

510192 CROISSY US

La Commission prend note du courrier du club informant que leur complexe sera indisponible à la date du samedi 25 mars 2023 car la ville organise la « fête du sport ».

Le document ayant été reçu le match suivant sera joué à une date ultérieure.

U14 D3-B DU 25/03/2023 52536.2 CROISSY US 1 / HOUILLES AC 3

VETERANS

530290 GUERVILLE ARNOUVILLE AS

Le club nous informe que le terrain Claude Wichegrod (à Arnouville) sera indisponible à la date du 09.04.23.

Le club demande donc à faire jouer ses 2 matchs de Coupes suivants sur le terrain du Moulin à vent de Guerville respectivement à 9h et 11h (arrêté municipal reçu) :

CC VET - 1/2 DU 09/04/2023

60682.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 14 / BOUGIVAL FOOT 12 La Commission dit match à jouer à 9h.

CY VET - 1/2 DU 09/04/2023

60680.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 11 / MUREAUX OFC LES 11 La Commission dit match à jouer à 11h.

VET D5-A DU 09/04/2023

54793.1 JUZIERS FC 12 / CARRIERES S/SEINE US 15

Suite à des manifestations de la ville de JUZIERS sur les installations du stade du MESNIL, les week-end des 9 et 16 avril 2023, le club demande à pouvoir jouer cette rencontre sur les installations d' HARDRICOURT avec un début de match à 9h pour ne pas gêner les rencontres suivantes.

Accord écrit de HARDRICOURT.

La Commission est en attente de l'accord écrit de CARRIERES S/ SEINE concernant l'horaire du match.

VET D5-A DU 16/04/2023

54806.2 JUZIERS FC 12 / ANCIENS DU MANTOIS 12

Suite à des manifestations de la ville de JUZIERS sur les installations du stade du MESNIL, les week-end du 9 et 16 avril 2023, le club demande à pouvoir jouer cette rencontre sur les installations d' HARDRICOURT avec un début de match à 9h pour ne pas gêner les rencontres suivantes.

Accord écrit de HARDRICOURT.

La Commission est en attente de l'accord écrit ANCIENS DU MANTOIS concernant l'horaire du match.

U18

D3-A DU 19/03/2023

54458.2 MUREAUX OFC LES 2 / CHAMBOURCY ASM 1

Demande des MUREAUX pour jouer ce match à 15h au lieu de 13h car ce même jour jouent ,à 13h les U16 B et C, ainsi que les U18 A et B.

L'horaire de 15h étant un horaire dérogatoire, la Commission donne son accord.

FUTSAL

D2-U DU 16/03/2023

54298.2 A.T.F.C. 2 / MONTESSON US 1

Accord des 2 clubs pour reporter cette rencontre au lundi 20.03.23. La Commission donne son accord.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problème de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et la la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion wifi n'est pas nécessaire le jour du match à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

U16

D1-U DU 12/02/2023

50742.2 BAILLY NOISY SFC 1 / MAUREPAS AS 1

Pris note du rapport des deux clubs.

La commission décide de ne pas sanctionner.

U14

D4-F DU 11/03/2023

54159.2 RAMBOUILLET YVELINES 2 / MAGNY 78 FC 1

Pris note du rapport de Rambouillet. Les deux Club avaient préparé la FMI.

La commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDE DE RAPPORT

U14

D4-D DU 11/02/2023

53525.2 FOURQUEUX A.S. 1 / VSCI 1

RAPPEL: La commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

45 ANS

POULE A DU 17/02/2023

54237.2 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / VAUXOISE ES 1

RAPPEL: La commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 09/03/2023

Présents : MM. FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Viceprésident), DELESCHAUX Alain, GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude, PLANQUE Jean-Pierre.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D4A du 08/01/2023

24561203 - LIMAY ALJ 2 / BREVAL LONGNES FC 1

Demande d'évocation de BREVAL LONGNES FC 1 relative à la participation des joueurs FRIDI Rachid (licence 2546338988) et BUMBU Ritchy (licence 2328100993) de LIMAY ALJ, dont les licences ont été annulées par la Lique.

La Commission transmet à LIMAY ALJ pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 16/03/2023 à 14h00.

D5C du 29/01/2023

25142955 - PORT MARLY CS 1 / FONTENAY FLEURY FC 2

Dossier transmis par la Commission de Discipline de 1^{ere} instance, relative à la participation de M. DIAKITE Moussa licence 2547477403 de catégorie U17, joueur de PORT MARLY CS, ne bénéficiant pas du surclassement, prévu à l'article 73.2 des Règlements Généraux, lui permettant d'évoluer en catégorie senior.

La Commission transmet à PORT MARLY CS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 16/03/2023 à 14h00.

VFTFRANS

D4C du 05/03/2023

24588638 - VALLEE 78 FC 12 / PERRAY FOOT ES 11

Réserves de PERRAY FOOT ES 11, concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF: joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, aucun des joueurs de VALLEE 78 FC 12 n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure VALLEE 78 FC 11, le 19/02/2023 contre CARRIERES S/SEINE US 11 en Coupe des Yvelines vétérans, qui ne jouait ni le même jour ni le lendemain.

En conséquence, la Commission dit :

Réserves recevables mais non fondées.

Résultat acquis sur le terrain VALLÉE 78 FC 12 / PERRAY FOOT ES 11 - 1/1

Débit: 43.50€ à PERRAY FOOT ES

<u>Motif</u>: Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

REPRISE DE DOSSIERS

SENIORS

D4A du 29/01/2023

24561197 - GARGENVILLE STADE 2 / LIMAY ALJ 2

Demande d'évocation de GARGENVILLE STADE relative à la participation du joueur SYLLA Youssef, licence 254930827, de LIMAY ALJ, dont la licence a été annulée par la Lique.

Sort du match : voir ci-dessous

Débit: 43.50€ à LIMAY ALJ

Motif: Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF -

Dispositions financières)

LIMAY ALJ:

Réponse de LIMAY ALJ, remerciements

Suite aux décisions prises par la Commission Régionale des Statuts et Règlements et du Contrôle des Mutations de la Ligue, lors de ses réunions des 16 et 23/02/2023, prononçant l'annulation de la licence 2022 / 2023 de 28 joueurs Seniors ou Seniors-Vétérans de LIMAY ALJ, dont les certificats médicaux ayant permis la délivrance d'une licence ont été falsifiés.

En application de l'article 147 des Règlements Généraux :

« L'homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date. »

> S'agissant des matches non homologués à la date du 16/02/2023.

Après vérification des feuilles de match, la Commission constate l'inscription sur la feuille de match des joueurs et Dirigeants suivants, concernés par l'annulation de leur licence :

SENIORS

D1 - MANTOIS 78 FC 3 / LIMAY ALJ 1 du 22/01/23 (24560506) : 7 joueurs

DOS SANTOS Jérémy (licence 2543888528), JACQUES Gaëtan (licence 2543705769), MAMMERI Nour Eddine (licence 2328093568), NIANG Mamadou (licence 2546537777), OMARI Dominique (licence 2338162456), SIBY Elhadji (licence 24544837719), TALLA Abdoul (licence 2318063691),

D1 - LIMAY ALJ 1 / BAILLY NOISY SFC 1 du 29/01/23 (24560549) : 7 joueurs et 1 dirigeant (présentant une licence joueur)

DOS SANTOS Jérémy (licence 2543888528), JACQUES Gaëtan (licence 2543705769), NIANG Mamadou (licence 2546537777), OMARI Dominique (licence 2338162456), SIBY Elhadji (licence 24544837719), SISSOKHO Bandiougou (licence 2318061342), TALLA Abdoul (licence 2318063691)

AIT ELHAJ Abderahim (licence 2338133949, dirigeant sur la FMI),

D1 - MUREAUX OFC 2 / LIMAY ALJ 1 du 05/02/23 (24560563) : 6 joueurs et 1 dirigeant (présentant une licence joueur)

BARADJI Mafeta (licence 2328091978), JACQUÉS Gaëtan (licence 2543705769), NIANG Mamadou (licence 2546537777), OMARI Dominique (licence 2338162456), SIBY Elhadji (licence 24544837719), SISSOKHO Bandiougou (licence 2318061342)
AIT ELHAJ Abderahim (licence 2338133949, dirigeant sur la FMI)

D1 - VALLEE 78 FC 1 / LIMAY ALJ 1 du 12/02/23 (24560574) : 8 ioueurs

BÁRADJI Mafeta (licence 2328091978), JACQUES Gaëtan (licence 2543705769), JOAOBATY Maurice (licence 2318039559), MBAYE Hamidou (licence 2546577863), NIANG Mamadou (licence 2546537777), OMARI Dominique (licence 2338162456), SIBY Elhadji (licence 24544837719), TALLA Abdoul (licence 2318063691),

D4 - GARGENVILLE STADE 2 / LIMAY ALJ 2 du 29/01/2023 (24561197) : 2 joueurs (voir également dossier ci-dessus)

BOUGREA Adam (licence 2546062097), SYLLA Youssouf (licence 254930827)

D4 - LIMAY ALJ 2 / GUERVILLE ARNOUVILLE AS 1 du 05/02/23 (24561222) : 2 joueurs

SIBY Moussa (licence 2388068842), VERIN Lucas (licence 2545442952)

D4 - LIMAY ALJ 2 / VINSKY FC 1 du 12/02/23 (24561235) : 3 joueurs

BÉNFEKIER Mehdi (licence 2543553351), DOS SANTOS Jérémy (licence 254388528), VERIN Lucas (licence 2545442952),

VETERANS

D1 - MUREAUX OFC 11 / LIMAY ALJ 11du 22/01/23 (24587671): 1 ioueur

HAMDAOUA Fouad (licence 2320508812)

D1 - PLAISIROIS FO 11 / LIMAY ALJ 11 du 12/02/23(24587739) : 1 ioueur

HAMDAOUA Fouad (licence 2320508812)

Au regard de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission fait évocation pour dire :

- SENIORS D1 du 22/01/23 (24560506) : MANTOIS 78 FC 3 / LIMAY ALJ 1

Retenant l'inscription sur la feuille de match des 7 personnes citées ci-dessus

Match perdu par pénalité à LIMAY ALJ 1 (- 1 point, 0 but), MANTOIS 78 FC 3 conserve les 3 points, 1 but acquis sur le terrain

- SENIORS D1 du 29/01/23 (24560549) : LIMAY ALJ 1 / BAILLY NOISY SFC 1

Retenant l'inscription sur la feuille de match des 8 personnes citées ci-dessus

Match perdu par pénalité à LIMAY ALJ 1 (-1 point, 0 but), pour en attribuer le gain à BAILLY-NOISY SFC 1 (3 points, 2 buts)

- SENIORS D1 du 05/02/23 (24560563) : MUREAUX OFC 2 / LIMAY ALJ 1

Retenant l'inscription sur la feuille de match des 7 personnes citées ci-dessus

Match perdu par pénalité à LIMAY ALJ 1 (- 1 point, 0 but), MUREAUX OFC 2 conserve les 3 points, 4 buts acquis sur le terrain

- SENIORS D1 du 12/02/23 (24560574) : VALLEE 78 FC 1 / LIMAY ALJ 1

Retenant l'inscription sur la feuille de match des 8 personnes citées ci-dessus

Match perdu par pénalité à LIMAY ALJ (- 1 point, 0 but), pour en attribuer le gain à VALLEE 78 FC 1 (3 points, 1 but)

- SENIORS D4 du 29/01/23 (24561197) : GARGENVILLE STADE 2 / LIMAY ALJ 2

Retenant l'inscription sur la feuille de match des 2 personnes citées ci-dessus

Match perdu par pénalité à LIMAY ALJ 2 (- 1 point, 0 but), pour en attribuer le gain à GARGENVILLE STADE 2 (3 points, 3 buts)

- SENIORS D4 du 05/02/23 (24561222) : LIMAY ALJ 2 / GUERVILLE ARNOUVILLE AS 1

Retenant l'inscription sur la feuille de match des 2 personnes citées ci-dessus

Match perdu par pénalité à LIMAY ALJ 2 (- 1 point, 0 but), pour en attribuer le gain à GUERVILLE ARNOUVILLE AS 1 2 (3 points, 1 but)

- SENIORS D4 du 12/02/23 (24561235) : LIMAY ALJ 2 / VINSKY FC

Retenant l'inscription sur la feuille de match des 3 personnes citées ci-dessus

Match perdu par pénalité à LIMAY ALJ 2 (- 1 point, 0 but), pour en attribuer le gain à VINSKY FC 1 (3 points, 0 but)

- VÉTÉRANS D1 DU 22/01/23 (24587671) : MUREAUX OFC 11 / LIMAY ALJ 11

Retenant l'inscription sur la feuille de match du joueur cité ci-dessus Match perdu par pénalité à LIMAY ALJ 11 (- 1 point, 0 but), les MUREAUX OFC 11 conserve les 3 points, 4 buts acquis sur le terrain

- VÉTÉRANS D1 DU 12/02/23 (24587739) : PLAISIROIS FO 11 / LIMAY ALJ 11

Retenant l'inscription sur la feuille de match du joueur cité ci-dessus Match perdu par pénalité à LIMAY ALJ 11 (- 1 point, 0 but), PLAISIROIS FO 11 conserve les 3 points, 9 buts acquis sur le terrain

Débit: 43.50€ à LIMAY ALJ

Motif : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende: 3900€ (39x100) à LIMAY ALJ

Motif: Inscription sur la feuille de match de joueurs et dirigeants non licenciés (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

S'agissant des matches homologués :

Après vérification des feuilles de match, la Commission constate l'inscription sur la feuille de match des joueurs et dirigeants suivants, concernés par l'annulation de leur licence :

SENIORS D1

- EPONE USBS 1 / LIMAY ALJ 1 du 18/09/2022 (24560486) : 9 joueurs
- LIMAY ALJ 1 / VOISINS FC 1 du 25/09/2022 (24560493): 8 joueurs, 1 dirigeant (présentant une licence joueur)
- LIMAY ALJ 1 / MUREAUX OFC 2 du 02/10/2022 (24560497) : 8 ioueurs
- LIMAY ALJ 1 / VALLEE 78 FC 1 du 16/10/2022 (24560508) : 7 joueurs, 1 dirigeant (présentant une licence joueur)
- CONFLANS FC 2"/ LIMAY ALJ 1 du 06/11/2022 (24560515) : 8 joueurs
- LIMAY ALJ 1 / CHESNAY 78 FC 1 du 13/11/2022 (24560522) :
- 8 joueurs, 1 dirigeant (présentant une licence joueur)
 HOUILLES SO 1 / LIMAY ALJ 1 du 27/11/2022 (24560529):
- 8 joueurs, 1 dirigeant (présentant une licence joueur)
- LIMAY ALJ 1 / MARLY LE ROI US 1 du 04/12/2022 (24560536) :
- 8 joueurs, 1 dirigeant (présentant une licence joueur)
- HOUILLES AC 2 / LIMAY ALJ 1 du 11/12/2023 (24560543) : 6 joueurs, 1 dirigeant (présentant une licence joueur)

SENIORS D4

- LIMAY ALJ 2 / MANTES USC 1 du 18/09/202 (224561145) : 2 joueurs
- VERNEUIL FOOT 2 / LIMAY ALJ 2 du 25/09/2022 (24561152) : 4 joueurs
- GUERVILLE ARNOUVILLE AS 1 / LIMAY ALJ 2 du 02/10/2022 : 2 ioueurs
- VINSKY FC 1 / LIMAY ALJ 2 du 16/10/2022 (24561169) : 4 joueurs
- LIMAY ALJ 2 / CARRIERES GRESILLONS AS 2 du 06/11/2022 (24561176) : 2 joueurs
- FONTENAY ST PERE AS 1 / LIMAY ALJ 2 du 13/11/2022 (24561183): 4 joueurs
- LIMAY ALJ 2 / BREVAL LONGNES FC 1 du 08/01/2023 (24561203): 2 joueurs
- MAGNANVILLE LFC 1 / LIMAY ALJ 2 du 15/01/2023 (24561208) : 2 joueurs, 1 dirigeant (présentant une licence joueur)

VETERANS D1

- LIMAY ALJ 11 / BONNIERES FRENEUSE 1 du 13/11/2022 (24587687) : 1 dirigeant (présentant une licence joueur)
- LIMAY ALJ 11 / MANTOIS 78 FC 11 du 15/01/2023 (24587714) : 1 joueur

COUPE DES YVELINES SENIORS

- LIMAY ALJ 1 / MANTES USC 1 du 09/10/2022 (25213341) : 4 joueurs

- HOUILLES SO 1 / LIMAY ALJ 1 du 20/11/2022 (25379837) : 8 joueurs, 1 dirigeant (présentant une licence joueur)
- CONFLANS FC 2 / LIMAY ALJ 1 du 08/01/2023 (25473483) : 6 joueurs, 1 dirigeant (présentant une licence joueur)

COUPE DU COMITE SENIORS

GUYANCOURT ES 2 / LIMAY ALJ 2 du 09/10/2022 (25213443) : 7 joueurs

En application de l'article 147 des Règlements Généraux :

« L'homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date. »

Les matches ci-dessous étant homologués, la Commission ne peut pas revenir sur leur résultat.

Débit: 43.50€ à LIMAY ALJ

<u>Motif:</u> Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Considérant que l'A.L.J. LIMAY a acquis un droit indu, à savoir celui d'avoir fait participer plusieurs personnes, qui n'étaient pas autorisées médicalement, aux rencontres de ses équipes évoluant :

- . en Seniors D 1, lors de 9 rencontres,
- . en Seniors D 4, lors de 8 rencontres,
- . en Vétérans D 1 lors de 2 rencontres,
- . en Coupe des Yvelines Seniors lors de 3 rencontres,
- en Coupe du Comité Seniors, lors d'1 rencontre.

Considérant que cette acquisition d'un droit indu a eu pour conséquence, de fait, de rompre l'équité sportive entre l'A.L.J. LIMAY et ses adversaires, faussant ainsi les Championnats et les Coupes,

La Commission transmet le dossier à la Commission de Discipline, pour suite éventuelle à donner.

<u>Motif</u>: Participation depuis le début de saison de 28 joueurs dont la licence a été annulée par la Ligue, pour falsification des certificats médicaux ayant permis leur délivrance.

Par ailleurs, constatant que M. AIT ELHAJ Abderahim est détenteur de 2 licences avec 2 numéros différents :

- * N° 2545727461, licence dirigeant
- * N° 2338133949, licence joueur (annulée par la Ligue)

La Commission transmet à la Lique.

TOURNOIS

CONFLANS FC:

- 08/04/2023 : U9 à ROUVROY (62)
- 08 et 09/04/2023 : U11 F à ST PANTALEON (19)
- 27/05/2023 : U9 à TROUVILLE-DEAUVILLE (14)
- 27 au 29/05/2023 : U11 à BOIS GUILLAUME (76)
- 09 et 11/06/2023 : U11 et U13 à TROUVILLE-DEAUVILLE (14)
- 18/06/2023 : U11 à MONTAGNY EN VEXIN (60)

La Commission prend note.

- 18 au 21/05/2023 : U13 et U14 à WALIBI (Belgique)

La Commission transmet à la Ligue

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission du 13 mars 2023

Présents: MM. VIMONT (Président), INACIO, PEDRO GOMES, COLOMBO. GABIER. BOKOBZA. PATRIGEON. LOUVEL.

Excusés: MM. MERVAILLIE, HOUANT, JAMIN, EL MOSTEFA,

NOYELLE,

Assiste: M. BARDET (CTD DAP)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PLATEAUX

U7

Les plateaux du 18/03 sont consultables en cliquant ici.

ROSNY CSM

Le club nous alerte sur la non prise en compte et mise en place des nouvelles directives fédérales concernant la pratique des U6-U7 sur les 6 derniers plateaux auxquels il a pris part.

La Commission rappelle à l'ensemble des clubs du département et notamment aux clubs organisateurs, la nécessitée de s'approprier ses nouvelles dispositions, notamment sur la réalisation du jeu « Ballon Magic » en début de plateau et défis-jeu de fin de plateau, sur la mise en place d'un système de rotations des équipes sur les 5 séquences d'activité et sur la coutume de proposer une collation de fin de plateau à l'ensemble des participants U6-U7 (charge aux clubs participant de l'organiser en amont).

La Commission remercie le club de Rosny dans sa démarche de remontée d'informations, qui n'a pour objet que de contribuer à l'amélioration du déploiement des évolutions de la pratique sur le département.

Pour Rappel : Tous les documents d'aide à l'organisation sont disponibles sur le site Internet du district en cliquant-ici et envoyés par email pour rappel aux responsables de catégorie au plus tard le mercredi matin de la semaine des plateaux.

VALLEE 78 FC

Le club nous informe qu'il ne peut pas recevoir le plateau U7 du 18.03.23 en raison du mauvais état du terrain de ST REMY LES CHEVREUSE et demande à GUYANCOURT ou COIGNIERES d'organiser ce plateau.

La Commission prend note et demande à être informé du site d'accueil retenu.

CLAYES SS/BOIS USM

Le club nous informe qu'il a inscrit 4 équipes en trop (sur 8) et demande donc qu'elles soient enlevées d'un plateau du 18/03/2023.

La Commission prend note et retire les 4 équipes du club du plateau de Houdanaise Région n°840 113.

SARTROUVILLE FC

Demande d'inscriptions supplémentaires d'équipes sur le plateau U7 du 18/03/2023 et 08/04/2023 : 2 équipe U6 et 2 équipes U7

Ajout des 4 équipes sur le plateau de Viroflay USM n°850 102 du 18/03/2023. Les 4 équipes seront également ajoutées sur la prochaine journée de plateaux programmée le 01/04/2023.

MAGNANVILLE LFC

Demande d'inscriptions supplémentaires d'équipes sur le plateau U7 du 18/03/2023 : 3 ou 4 équipes U6-U7

Ajout des 4 équipes sur le plateau de Houdanaise Région FC n°840 113.

U9

LANVILLOIS FC

Le club nous informe qu'il ne peut pas participer au plateau U9 du 25.03.23 en raison d'une manifestation scolaire.

La Commission prend note.

U8-U9 ESPOIRS

SARTROUVILLE ES

Le club s'excuse de son absence à la convocation de la Commission de la semaine dernière. Il ajoute que tout sera mis en œuvre pour terminer la saison sans problèmes.

La Commission prend note des explications fournies pour leur absence à la convocation du 06/03/2023.

CATEGORIE UII U10-U11 ESPOIRS

La Commission a remarqué que plusieurs éducateurs déclarés en début de saison étaient systématiquement remplacés par un autre éducateur diplômé. La Commission demande à ces clubs de donner l'identité et les coordonnées des éducateurs officiant réellement sur les équipes concernées.

<u>Clubs/équipes concernés ne nous ayant toujours pas informés des modifications ;</u>

BUC FOOT AO 11
CARRIERES GRESILLONS AS 11
HOUILLES AC 1 & 11
MESNIL ST DENIS AS 11
RAMBOUILLET FC 1
SARTROUVILLE ES 1 & 11

Infractions éducateurs Rencontres du 11/03/23

MONTESSON US 11: 1ère infraction RAMBOUILLET FC 1: 1ère infraction

MESNIL ST DENIS AS 1: 3ème infraction

La Commission vous rappelle qu'au-delà de 2 infractions sur la saison, votre club est susceptible de ne pas pouvoir être réengagé sur le dispositif la saison suivante.

Merci de nous indiquer les raisons de l'absence d'éducateur renseigné sur la FMI.

CRITERIUM DEPARTEMENTAL

SARTROUVILLE ES

Finalement, le club souhaite garder une équipe sans distinction d'âge. La Commission ne peut vous affecter que dans la poule D du Critérium sans distinction d'âge à une équipe.

LE CHESNAY 78 FC

Suite à un problème de créneau, le club demande à pouvoir inverser les 2 rencontre U12/U13 du 01.04.23.

La Commission demande plus de précision sur la raison motivant votre demande, avant vendredi 17/03/2023 midi.

FESTIVAL FOOT U13

Tout plateau n'ayant pas pu se dérouler le 11/03/2023 est automatiquement reporté sur le samedi 18/03/2023. Les clubs concernés devront au préalable en informer le district dans les meilleurs délais.

Les rencontres de critériums départementaux et espoirs du samedi 18/03/2023 seront alors à reporter sur le 08/04 ou 22/04/2023.

AUTRE DEMANDE TOUTES CATEGORIES

CROISSY US

Le club nous informe de l'indisponibilité de ses installations sportives le samedi 25/03/2023. Suite à la confirmation par un arrêté municipal, les rencontres suivantes de critérium départemental et espoirs U11 et U13 prévues à domicile ce jour sont inversées :

La Commission demande aux clubs adverses de confirmer la possibilité d'accueillir avant le 17/03/2023 midi.

FORFAIT NON AVISE

U10-U13

1er forfait : 13€ (Annexe 2 RS DYF) Rencontres du 11/03/23

<u>U10/U11</u> 59927 MAUREPAS AS 12

<u>U11</u> 60082 MANTES USC 1 60117 MANTES USC 2 60189 FOURQUEUX AS 2 60313 PORCHEVILLE FC 1 60331 VERSAILLES JUSSIEU 1 60358 ST CYR AFC 3 60359 NEAUPHLE-PONT 3 60360 HOUDANAISE REGION FC 4

FORFAIT AVISE

U11

<u>1er forfait : 13€</u> (Annexe 2 RS DYF) Rencontres du 11/03/23

60313 : PORCHEVILLE FC 1 59605 : FONTENAY ST PÈRE AS 1

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

<u>2ème rappel avant amende</u> Rencontres du 18/02/23

870 101 JOUY EN JOSAS(FONTENAY, PORT MARLY, PLAISIROIS) 870 104 PARIS SAINT GERMAIN (CROISSY, CELLOIS, ETANG ST NOM)

860 106 CARRIERES GRESILLON (ACHERES, ANDRESY) 860 101 HOUDAN 1 (BOUAFLE, NEAUPHLE) 860 117 MAUREPAS (HOUDAN 2. COIGNIERES)

860 104 VOISINS (VIROFLAY, RAMBOUILLET 1)

CHALLENGES U10-U11

2ème rappel avant amende Rencontres du 18/02/23

<u>U10</u> 303 LIMAY ALJ 312 BAILLY NOISY SFC

<u>U11</u> 310 : MONTESSON US

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la

notification de la décision contestée, dans les conditions

prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COMMISSION DU FOOTBALL

FEMININ

Commission restreinte du 13 mars 2023

La Commission est à la recherche d'installations pour :

LA JOURNEE DU FOOTBALL FEMININ

qui aura lieu Samedi 10 juin 2023

N'hésitez pas à contacter le District administration@dyf78.fff.fr

CALENDRIER

Le calendrier du football féminin est disponible. Pour le consulter, **cliquez ici**

PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

Les plateaux sont consultables sur le site internet rubrique « EPREUVE » puis « FOOT ANIMATION ET LOISIR »

FORFAITS NON AVISES IER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie) Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIOR F A 8

POULE B DU 11/03//2023 25635410 Sartrouville E.S. 1

U11F

POULE B DU 11/03//2023

25755340 Rosny S/Seine C.S.M. 1

COUPE DES YVELINES FUTSAL

U18 F

La Commission est dans l'obligation d'e reporter le plateau du weekend du 4 mars 2023

Elle recherche un gymnase pour effectuer le plateau à l'une des dates suivantes :

23 avril 2023

29 avril 2023

30 avril 2023

1er mai 2023

6 mai 2023

7 mai 2023

8 mai 2023

CRITERIUM U13F

La Commission rappelle aux clubs engagés dans ce dispositif que la jonglerie doit être effectuée en amont de la rencontre et la fiche doit être transmise au District sous 48h.

COUPE DES YVELINES 1/2 FINALES

A jouer le 25 mars 2023

SENIORS F

25758748 Andresy F.C. - Plaisirois F.O. 25758749 Voisins F.C. - Pecq Us Le

U18 F

25758753 Guerville Arnouville - Voisins F.C. 25758754 Viroflay U.S.M. - Acheres C.S.

U15 F

25758774 Montesson U.S. 1 - Poissy As 2 25758776 Mantois 78 Fc 2 - Fcff 1

COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE

Réunion restreinte du 13/03/2023

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre. Par ailleurs, les protèges tibias sont obligatoires.

Pour les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau , merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL PLATEAU QUALIFICATION

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

 Avisé
 100,00 €

 Non Avisé
 150,00 €

 Forfait en cours de plateau
 200,00 €

PLATEAUX QUALIFICATION

U16

1/2 FINALE

Samedi 1 Avril 2023

PLATEAU DU MESNIL SAINT DENIS

Gymnase Intercommunal 4 Ave de Breteuil 78320 MESNIL SAINT DENIS

RESPONSABLE : Abdel MESTARI Tél : 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 16H00

POULE A
MONTIGNY IE BX 1
MONTESSON US
FONTENAY LE FLEURY
PLAISIROIS FO

POULE B MONTIGNY IE BX 2 VIROFLAY USM VECTEUR SPORT LIMAY ALJ

U14

ATTENTION: Changement de programme

Dimanche 19 Mars 2023

PLATEAU D'ECQUEVILLY

Gymnase des Motelles 21 Ave des Motelles 78920 ECQUEVILLY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT Tél: 06 27 52 90 75 HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H30 Buvette et restauration sur place

POULE A
ROSNY SUR SEINE CSM
LIMAY ALJ 1
VECTEUR SPORT 2
CARRIERES GRESSILLON 1

POULE B AUBERGENVILLE LIMAY ALJ 2 VECTEUR SPORT 1 CARRIERES GRESSILLON 2

Samedi 22 Avril 2023

PLATEAU DE TRAPPES

Gymnase AM&A Broustal 6 Ave Ludwig Van Beethoven 78190 TRAPPES

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT Tél: 06 27 52 90 75 HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H30 Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

FONTENAY LE FLEURY 1 CELLOIS CS 2 TRAPPES FUTSAL MAULOISE US 2 OULFB

FONTENAY LE FLEURY 2
CELLOIS CS 1
BUC
MAULOISE US 1

1/2 FINALE

Samedi 6 Mai 2023

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux Rue Louis Phélypeauxl 78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC Tél: 06 25 65 32 11 HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 16H00

Les poules seront constituées après le dernier plateau de qualification du 22 Avril

U12

Dimanche 23 Avril 2023

PLATEAU DE TOUSSUS LE NOBLE

Gymnase Christian Marty 23 Rue Robert Esnault Pelterie 78117 TOUSSUS LE NOBLE

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00 Buvette et restauration sur place

POULE A
VECTEUR SPORT 1
TRAPPES FUTSAL
CELLOIS CS 2
MAULOISE US 1
VIROFLAY USM

POULE B VECTEUR SPORT 2 TOUSSUS FUTSAL CELLOIS CS 1 MAULOISE US 2

*********** 1/2 FINALE

Dimanche 30 Avril 2023

PLATEAU DE BOIS D'ARCY

Gymnase Colette Besson 7 Rue Etienne Jules Marais 78390 BOIS D'ARCY

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 16H00

Les poules seront constituées après le dernier plateau de qualification du 23 Avril

FINALES

Pour toutes les catégories

Dimanche 21 Mai 2023

ELANCOURT

Palais des Sports Rue de la Beauce 78990 ELANCOURT

CRITERIUM À 8

FORFAIT AVISE 2ÉME FORFAIT U16

Du 12/03/2023

57939.2 VALLEE 78 FC 8

MATCHS REMIS

A JOUER LE 01/04/2023

U14

57888.2 VAUXOISE ES 8 / BEYNES FC 8

MATCHS A PROGRAMMER

U16

57945.1	MAISONS LAFITTES FC 8 / VALLEE 78 FC 8
57951.1	VALLEE 78 FC 8 / POIGNY LA FORET US 8
57959.1	MAISONS LAFITTES FC 8 / FCRH/LA VESGRE 8
57963.1	VALLEE 78 FC 8 / ANDRESY FC 8
57936.1	POIGNY LA FORET US 8 / MOTESSON US 8
57938.1	ANDRESY FC 8 / FCRH/LA VESGRE 8

La commission demande aux clubs de se mettre d'accord sur une date de report y compris en semaine si cela arrange les clubs.

DU 8 MARS 2023

Relevé de décisions

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président Jean-Pierre MEURILLON a évoqué le décès de M. Jean VESQUES, survenu le 9/2, à l'âge de 87 ans. Le Président Jean-Pierre MEURILLON et les membres du Comité de Direction ont renouvelé à Jeannine, son épouse, à sa famille et à ses proches, leurs très sincères condoléances.

> INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité a été informé, notamment, des évènements suivants :

- ✓ le 7/1. à PARIS : Assemblée Fédérale
- √ le 14/1, au siège du District : Action médicale du District portant sur les thèmes : prévention des accidents musculaires, pathologies de croissance, commotions cérébrales, échauffement structuré à visée préventive. Une autre action sera programmée sur les thèmes : la mort subite, la prévention générale des blessures, le R.T.P. (Return To Play), l'entorse de la cheville
- √ le 14/1, en visio : Réunion Président de Ligue / Présidents de District sur la gouvernance de la F.F.F.
- √ le 16/1, au siège du District du Val d'Oise : Réunion des Présidents de District Franciliens à propos de l'établissement du Plan Régionalisé de Développement de l'Arbitrage Amateur
- ✓ le 21/1, au siège du District : **Réunion des Délégués du District**
- ✓ Formations organisées par Profession Sport et Vie Associative 78:
 - le 24/1, en visio : Tout savoir sur les agréments Jeunesse et Education Populaire, Sport et Service Civique : Pour aui ? Pourquoi ? Comment ? Intérêt ?
 - les 28/1 et 11/2, à PLAISIR : Mixity Time, sur le thème : « Développer et optimiser ses compétences de dirigeant(e)s associatifs »
 - le 3/2, en visio, sur le thème : « LE R.G.P.D. ? De quoi parle-ton ? » Appréhender ce règlement général et débuter la rédaction de votre dossier
 - le 7/2, à VERSAILLES, sur le thème : « La fiscalité et mon association » Connaître les fondamentaux de la fiscalité associative (non lucrativité, impôts, dons, legs...)
 - le 9/2, en visio, sur le thème : « La comptabilité associative : mode d'emploi ! » Toutes les informations pratiques et essentielles sur la tenue de sa comptabilité
 - le 15/2, en visio sur le thème : « Vous avez dit contrôles des associations ? » De quels contrôles s'agit-il ? Et comment s'y préparer ?
 - le 8/3, en visio, sur le thème : « Tout savoir sur le Service Civique et pourquoi pas vous ? (réunion animée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport)
- √ le 25/1 : Réunion Président de Ligue / Présidents de District sur les thèmes : Analyses financières et redistribution, la nouvelle Loi sur le Sport, le Plan Régionalisé de Développement de l'Arbitrage Amateur.

Une nouvelle réunion est prévue le 14/3 sur les thèmes : la nouvelle filière de formation des Educateurs, le Plan Régionalisé de Développement de l'Arbitrage amateur

- ✓ le 28/1, au siège du District : Formation « Secrétaire de Club ».
- ✓ le 30/1 : Comité de Direction de la Ligue
- √ le 2/2, au siège du District : Tirages au sort des Coupes des Yvelines et du Comité
- √ le 3/2, au siège du District : Réunion de présentation du projet de Championnats de jeunes à 11, avec accessions générationnelles
- ✓ le 5/2, à ROSNY-SUR-SEINE : Journée découverte du Fit Foot et du Foot en Marchant, organisée par le C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE et l'A.S. LA VESGRE.
 - Ces 2 activités font partie des nouvelles pratiques du football, en plein développement au sein du District dans le cadre du Foot Loisir.
- ✓ le 8/2, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : Temps convivial d'échange autour de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, organisé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines, le Comité Handisport 78 et le Comité Départemental Sport-adapté
- √ le 8/2 : Organisation par la F.F.F. d'un webinaire de présentation, aux instances du Football, de la nouvelle filière de formation des Educateurs, sujet également présenté aux clubs et aux licencié(e)s le 16/2 via un webinaire dédié
- √ le 9/2 : Réunion de la Commission Régionale Prévention, Médiation, Education avec les Présidents des Commissions Départementales Prévention, Médiation, Education
- √ le 10/2, au PECQ: 1^{ère} réunion, dans le secteur 4, de présentation de la mise en place du dispositif des Référents de secteurs
- ✓ le 16/2, au siège du District : Journée de formation organisée par la D.S.D.E.N. 78, dans le cadre de la formation professionnelle des enseignants, sur le thème Jeux Olympiques et Paralympiques et Territoires, ce qui a permis à 24 enseignant(e)s de découvrir l'histoire du Football à travers les Jeux Olympiques, mais aussi le dispositif « Foot à l'Ecole ».
- ✓ le 3/3, en visio : Réunion Président de Ligue / Présidents de Districts, à propos de la gouvernance de la F.F.F.

> LA GOUVERNANCE DE LA FEDERATION

Le Comité a fait le point quant à la gouvernance de la F.F.F. (rapport d'audit de la mission de l'Inspection Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche du ministère chargé des sports, démission de M. Jamel SANDJAK du Comité Exécutif (Comex), puis de M. Noël LE GRAËT, Président de la F.F.F.).

A également été évoquée la question de la mise en œuvre de la Loi du 2/3/2022, visant à démocratiser le sport en France, pour laquelle le Comex a mis en place 2 Groupes de travail, l'un sur la participation des clubs à l'Assemblée Générale Elective, l'autre sur la représentation de certains acteurs et la parité au Comité Exécutif, et un Groupe de travail Pilote, composé d'un membre du Comex, d'un membre du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, d'un représentant de la Ligue de Football Professionnel, d'un membre représentant les

Présidents de District.

> LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale du 18/6, le Comité de Direction a décidé, le 30/6, d'aggraver à nouveau le Barème Disciplinaire, à compter de la saison 2022 / 2023, afin de se donner les moyens de lutter encore plus efficacement contre les dérives constatées la saison dernière.

Après quelques mois d'application de ce Barème aggravé, il a été fait le point quant au nombre et à l'importance des sanctions disciplinaires infligées depuis le début de la saison jusqu'au 15/2, par comparaison à celles de la même période de la saison 2021 / 2022.

Les chiffres constatés nécessitent qu'une analyse plus fine soit effectuée.

LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE DU 30/1/2023

Le Président Jean- Pierre MEURILLON a indiqué avoir, lors de cette réunion, voté contre l'adoption du procès-verbal de la réunion dudit Comité de Direction du 15/12/2022, qui ne faisait pas état de son vote contre l'adoption du procès-verbal de la réunion du 24/10/2022.

Il maintient qu'il n'est pas normal que, lorsqu'un membre du Comité de Direction déclare voter contre une proposition ou s'abstenir, le procèsverbal de la réunion n'en fasse pas mention.

LES DELAIS DE PLUSIEURS DECISIONS DE LA COMMISSION REGIONALE D'APPEL

Le District a reçu, dans des délais tout à fait anormaux, plusieurs décisions prononcées par la Commission Régionale d'Appel et portant sur des rencontres de la saison 2021 / 2022.

Un exemple : une décision du 2/11/2022, reçue le 22/12/2022, pour un match du 13/3/2022 (appel d'une décision du 7/6/2022), où on constate que le temps qu'il a fallu pour que soit connue la décision de la Commission Régionale d'Appel dépasse celui d'une grossesse ! L'attention de la Ligue a été appelée, le 17/1/2023, sur le fait que de tels délais sont en totale contradiction avec l'article 3.4.4 du Règlement Disciplinaire mais la Ligue n'a pas jugé utile d'apporter des explications à une situation pour le moins interpellante et qui pose problème quant au respect du Règlement Disciplinaire.

> LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2022 / 2023

Le Comité a procédé à la nomination d'un membre de la Commission de Discipline et de la Commission Départementale Prévention, Médiation, Education.

L'INSTAURATION D'UN REFERENT DE SECTEUR

Le Comité a fait le point quant à la mise en œuvre de l'instauration d'un Référent de secteur.

Le Groupe de réflexion avait établi un document reprenant les objectifs de la démarche, afin que les Référents de secteur puissent prendre contact, par téléphone, avec les Présidents des clubs de leur secteur.

Il s'agit d'être encore plus proche de la réalité et des préoccupations des clubs, de leur apporter une aide et de répondre à leurs attentes, le Référent de secteur devant constituer une passerelle, un relais, dans les deux sens, entre les clubs et le District, une autre porte d'entrée du District, mais bien sûr sans être un doublon et sans se substituer aux organes institutionnels du District.

La 1^{ère} des réunions à organiser dans chacun des 7 secteurs, avec la participation des représentants des clubs du secteur s'est déroulée le 11/2, au PECQ (secteur 4), afin de présenter la mise en place des Référents de secteurs, ce qui a permis de mettre au point le déroulé d'une telle réunion.

Il est convenu que les Référents de chacun des autres secteurs prendront contact, par téléphone, avec les Présidents des clubs de leur secteur en vue de l'organisation de ces réunions.

> LA TECHNIQUE

Le Comité a abordé la question de la **réforme de la formation des Educateurs**. La F.F.F. a organisé un webinaire de présentation de la nouvelle filière de formation des Educateurs, le 8/2, aux instances du Football, puis le 16/2, aux clubs et aux licencié(e)s. Il était prévu que cette réforme serait présentée aux Présidents de District lors d'une réunion Président de Ligue / Présidents de District, programmée d'abord le 16/2, puis le 23/2, mais **qui n'aura finalement lieu que le mardi 14/3.**

Il devient urgent de savoir comment, et par quelle instance (Ligue ou Districts), les nouvelles formations d'Educateurs devront être organisées à compter de la saison prochaine.

Le Comité a par ailleurs fait le point quant aux diverses formations techniques et certifications organisées par le District, ainsi qu'aux détections / sélections.

➤ L'ARBITRAGE

. Les Formations Initiales en Arbitrage

40 candidats-Arbitres ont suivi les 3 eme et 4 eme sessions de Formation Initiale en Arbitrage organisées par le District et ont passé favorablement l'examen théorique. Lors des 4 sessions, ce sont ainsi **79 arbitres qui ont été reçus à l'exame**n sur 90 candidats inscrits (soit 88 %).

La C.D.A. envisage d'organiser, d'ici la fin de saison, 1 ou 2 autres session(s).

Le point sur les effectifs des Arbitres

Au 6/3/2023, le District compte **341 licences Arbitres**, soit une **hausse de 10,36** % par rapport à l'année dernière (309). Le District a donc battu son record de nombre d'Arbitres (336).

Au niveau régional, au 6/3/2023, la Ligue compte **2 341 licences Arbitres**, soit une **hausse de 14,36** % par rapport à la saison dernière. Au niveau national, 22 628 licences sont enregistrées, soit une hausse de 10,19% par rapport à la saison passée.

. L'arbitrage régional

6 arbitres Yvelinois sur 23 arbitres régionaux tous Districts confondus (soit 26 %) sont encore en lice pour une éventuelle présentation aux concours de la Fédération : Marina DE ALMEIDA, candidate Arbitre Fédérale Féminin, Sarah DEGAGE, candidate Arbitre-Assistante Fédérale Féminine, Maxime BOULANGER, candidat Fédéral 4, Nassim BENABDELKRIM, Sébastian HENRY et Ivan KOWTUN, candidats Jeune Arbitre de la Fédération. A noter que le 4ème test probatoire en vue de cette sélection a été délocalisé de la Ligue au sein des installations du District des Yvelines.

. Les actions de la C.D.A.

La C.D.A. organisera le 25/3 un rassemblement de formation continue à destination de toute sa population arbitrale.

. La modification des obligations des clubs au regard du Statut de l'Arbitrage

Il a été rappelé que si ces obligations restent celles qui figuraient dans le Statut Régional de l'Arbitrage quant au nombre d'Arbitres à fournir par les clubs, seront applicables, à compter de la saison 2023 / 2024 :

- l'obligation, pour les clubs évoluant à partir du Championnat National 3, qu'un certain nombre de leurs Arbitres aient été formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes,
- l'augmentation, pour les clubs évoluant à partir du Championnat Régional 3, du nombre de leurs Arbitres qui devront être majeurs.
 Le District a donc, comme il l'avait annoncé, diffusé les 17 et 24/1, une information précise à ce sujet, pour appeler l'attention des clubs sur ces nouvelles obligations.

Le Plan Régionalisé de développement de l'Arbitrage amateur

Le Comité Éxécutif de la F.F.F. a décidé d'affecter un budget exceptionnel de 1 M€ en faveur du développement de l'Arbitrage amateur pour les saisons 2022 / 2023 et 2023 / 2024. Il doit être produit par la Ligue un Plan Régionalisé de Développement de l'Arbitrage Amateur, concerté entre les Ligues et leurs Districts. Une réunion s'est tenue à ce sujet avec la Ligue et ses Districts le 25/1. Depuis, une nouvelle réunion a été programmée à ce sujet par la Ligue, d'abord le 16/2, puis le 23/2, mais elle n'aura finalement lieu que le 14/3.

> NOMINATIONS D'ARBITRES

Le Comité a procédé à la **nomination**, sous réserve de leur réussite à l'examen pratique, des **40 candidats Arbitres** admis à l'issue des 3^{ème} et 4^{ème} sessions de Formation Initiale en Arbitrage.

> L'INTEGRATION DANS LA FORMATION DES ARBITRES D'UNE SENSIBILISATION A LA LUTTE CONTRE L'ARRÊT CARDIAQUE ET AUX GESTES QUI SAUVENT

Le 19/1/2023, le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur (BELFA) s'est prononcé sur l'application du décret du 11/6/2021 qui impose l'intégration, dans la formation des Arbitres, d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent. Il a également décidé l'obligation **pour les Arbitres en activité** de suivre cette formation et il a défini comment elle devrait être effectuée pour les candidats-arbitres.

Les Présidents des Collèges des Présidents de Ligue et de District, avec un membre du BELFA, ont été chargés d'apporter des éléments complémentaires pour finaliser ce travail.

Une circulaire d'application rédigée par la L.F.A. et la Direction de l'Arbitrage est attendue.

Le District des Yvelines a appelé l'attention du BELFA sur le fait que la mise en œuvre de l'obligation résultant de ce décret nécessite, pour ce qui est des candidats-arbitres, la modification du coût de la formation, donc du droit d'inscription à la Formation Initiale à l'Arbitrage qui est fixé par l'Institut de Formation du Football. En outre, dès lors que cette formation est rendue obligatoire pour tous les Arbitres déjà en fonctions (hors ceux qui détiennent une qualification aux premiers secours), la question se pose des conditions de son financement.

> LES FINANCES

Le Comité avait constaté, le 4/1, que 63 clubs restaient redevables envers le District d'une somme totale de 58 658,41 €, étant noté que ces clubs n'avaient ni formulé une demande de délai, ni même pris contact avec le District.

Il avait alors décidé de leur appliquer les dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif, ce qui entraîne la **perte définitive d'1 point au classement** pour chacune des rencontres de compétitions jusqu'à régularisation de la situation financière du club, cette sanction étant applicable à toutes les équipes Seniors et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Départemental.

11 clubs restent encore redevables d'une somme totale de 7 112,79 € et il a été procédé aux retraits de points correspondants pour les 6 clubs qui évoluent en Championnats du District.

S'agissant des 3 clubs qui n'évoluent qu'en compétitions de Ligue, le Comité a demandé au Comité de Direction de la Ligue de leur appliquer la sanction sportive de retrait de points telle que prévue par l'article 3.8.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

LA REFLEXION SUR LES CHAMPIONNATS DE JEUNES A 11 PAR ANNEE D'AGE, AVEC ACCESSIONS GENERATIONNELLES

Le Comité a fait le point de la réflexion actuellement menée par le District en vue de la mise en œuvre, dans les compétitions de jeunes, de l'accession générationnelle (hors bien sûr la D 1, où les conditions d'organisation doivent être les mêmes dans tous les Districts car il s'agit de l'accès en Championnat Régional). Cette réflexion vise à définir très précisément les conditions du fonctionnement de l'accession générationnelle, avant une décision qui serait à prendre par l'Assemblée Générale, après concertation avec les clubs Yvelinois.

Une réunion préparatoire s'est tenue le 9/1 et une réunion d'information des clubs Yvelinois s'est déroulée le 3/2, au siège du District.

Le Groupe de travail s'est ensuite réuni le 6/2 et, le 10/2, les clubs ont été invités, pour ceux qui n'avaient pas pu être présents le 3/2, à prendre connaissance du webinaire réalisé à ce sujet, et à répondre à un questionnaire les interrogeant sur leur position à l'égard du projet. La position des clubs concernés est, à une très grande majorité des réponses reçues, favorable à la mise en œuvre de la réforme. Une nouvelle réunion du Groupe de travail s'est tenue le 6/3 et une

autre se tiendra le 13/3.

Le Comité de Direction a sollicité de la Ligue une modification de l'article 11.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue pour que les clubs du Championnat Seniors de R 1, R 2, R 3 et D 1 puissent satisfaire à leurs obligations en matière d'équipes de jeunes en engageant non plus seulement 1 équipe U 14, 1 équipe U 16 et 1 équipe U 18, mais 1 équipe U 14, 1 équipe U 15 ou U 16, et 1 équipe U 17 ou U 18.

> L'APPLICATION DE L'ARTICLE 11.1 DU REGLEMENT SPORTIF DU DISTRICT

Le COIGNIERES F.C. a eu à faire face, fin 2022 et début 2023, aux conséquences du drame qui s'est déroulé à COIGNIERES, dans la nuit du 26 au 27/11/2022, où un adolescent a perdu la vie au cours d'une rixe avec des jeunes d'une ville voisine, ce qui avait conduit le District à reporter les matches des U 18 à disputer par le COIGNIERES F.C., ainsi que certaines rencontres de Seniors.

Une réunion tenue le 9/2 au siège du District, avec les représentants des villes de COIGNIERES, d'ELANCOURT et de MAUREPAS, le COIGNIERES F.C., l'O.S.C. ELANCOURT et l'A.S. MAUREPAS) et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport des Yvelines (S.D.J.E.S. 78), a permis d'aborder la question de l'organisation des rencontres devant être disputées d'ici la fin de la saison par le COIGNIERES F.C..

Il n'a pu qu'être constaté que les matches des U 18 ne pourraient se tenir, ce qui entraîne, administrativement, le forfait de l'équipe U 18 du club.

Le Comité de Direction a décidé, compte tenu du caractère tout à fait exceptionnel et grave de la situation, que le forfait de l'équipe U 18 du COIGNIERES F.C., qui conduit bien sûr à sa relégation en Division inférieure à la fin de la saison, ne serait pas pris en compte au titre d'une éventuelle récidive telle que prévue par l'article 11.2 du Règlement Sportif.

> LES EFFECTIFS DES LICENCIE(E)S

Le District comptait, au 1^{er}/3/2023, <u>44 868 licencié(e)s</u>, soit 2 034 de plus qu'au 1^{er}/3/2022 (42 834). La hausse globale atteint donc <u>4,75 %</u>. Presque toutes les catégories du Football Libre masculin sont en hausse, à l'exception des Seniors, des U 19, des U 18, des U 7 et des U 6.

La hausse est particulièrement importante pour les catégories U 17 (+ 117 licenciés, soit + 12,25 %), U 15 (+ 256 licenciés, soit + 17,23 %) et U 14 (+ 258 licenciés, soit + 13,04 %).

Le **Football Féminin** est en très forte augmentation (**+ 18,69 %**) puisqu'on constate, au 1^{er}/3/2023, 3 436 licenciées contre 2 895 au 1^{er}/3/2022 et 2 971 à la fin de la saison 2021 / 2022.

Pour le **Football d'Animation**, l'évolution globale est de + 755 licencié(e)s, soit + **3,93** %.

Le nombre des **« encadrants »** est en forte hausse (**+ 7,25 %**) au 1^{er}/3/2023 (4 929 contre 4 596 au 1^{er}/3/2022) dont + 6,05 % pour les Dirigeant(e)s et + 13,42 % pour les Educateurs Fédéraux, les Animateurs Fédéraux et les Entraîneurs.

Pour mémoire, le District comptait : à la fin de la saison 2021 / 2022, 43 519 licencié(e)s à la fin de la saison 2020 / 2021, 36 859 licencié(e)s La Ligue, de son côté, comptait au 1^{er}/3/2023, 298 864 licencié(e)s, contre 285 185 au 1^{er}/3/2022. La hausse (+ (13 679 licencié(e)s) était ainsi de 4,80 %.

Prochaine réunion du Comité de Direction : le mercredi 12 avril 2023

CONDOLEANCES

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris les décès de

Madame IMBERT

Femme de Jean-Paul IMBERT (Arbitre Officiel du District)

Les obsèques auront lieu, Mardi 21 mars 2023, à 10h30, Eglise St Jean Baptiste à Vélizy.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON, le Comité de Direction du District, les Membres des Commissions, le Personnel Administratif, présentent à sa famille et ses proches, leurs très sincères condoléances.

YVELINES FOOTBALL N° 1749

Mardi 14 mars 2023



Action A.E.F. 78 Intervenant M. Philippe BRETAUD

Au Département Recherche, Développement et Enseignement

Profession: Conseiller Technique National F.F.F.

à la cellule Performance de la D.T.N. depuis 2022.



Interview (Cliquez-ici)
Présentation de la
Thématique abordée
par P. BRETAUD lors
d'une Intervention au
D. 95 avec l'AEF 95





À la FFF :

Responsable du Pôle France Féminin de 2020 à 2022 Entraîneur National à l'INF Clairefontaine de 2010 à 2020 Entraîneur National au Pôle France Féminin de 2006 à 2010

En club :

Entraîneur à LA BERRICHONNE DE CHATEAUROUX Saisons 1998/2007 Entraîneur à SAINT MAUR U.S Saisons 1993/1997



Brevet d'Entraîneur Formateur de Football Certificat d'Entraîneur Optimisation de la Performance

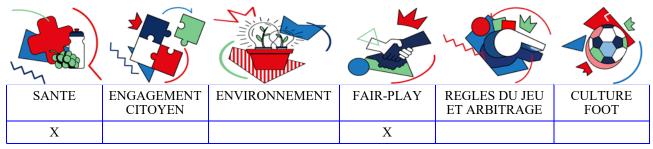
L'Amicale des Educateur.trice.s de Football des Yvelines en partenariat avec le District des Yvelines de Football vous invite à assister dans le cadre de ses actions, le **Lundi 20 Mars 2023, de 19h30 à 21h00, au siège du D.Y.F. (salle A. Maillet),** à une intervention ayant pour thème :

"L'approche Mentale et les différentes formes d'Apprentissage" Exposé présenté par Philippe BRETAUD.

Cette intervention sera suivie d'échanges et d'un moment de convivialité offert par l'Amicale des Educateur.trice.s de Football. En tant qu'Éducatrice, Éducateur, Animatrice, Animateur, ou simplement comme Encadrant du football féminin ou masculin, venez nombreux.ses, participer à cette soirée, dans une ambiance toujours sympathique!

FLASH ACTU P.E.F. Action du mois CLUB: SARTROUVILLE Esp.S.

THEMATIQUE(S)



CATEGORIE(S) CONCERNEE(S) MASCULIN & FEMININ

U6-U7	U8-U9	U10-U11	U12-13	U14-15	U16-U17	U18-U19
			X	X	X	

NOM DE L'ACTION : Rencontre avec le boxeur professionnel Mickaël LOPES DA VEIGA alias «Magnum»







Au cours de cette intervention plusieurs sujets, thématiques ont été abordés. Mr Lopes Da Veiga a d'abord présenté son impressionnant parcours professionnel et les titres obtenus, s'en sont suivis de nombreux échanges autour de la préparation mentale et physique au quotidien et avant une compétition, l'alimentation, l'importance de l'entourage (famille, amis...) dans la vie d'un sportif haut niveau et le bon impact sur la santé et donc prévention sur les méfaits de l'alcool et la drogue etc...

Ce que l'on retient de cette belle rencontre : qu'il faut croire en ses rêves, ne rien lâcher pour atteindre ses objectifs.

L'importance du sport en général qui, au delà du bien-être qu'il procure, réunit beaucoup de valeurs telles que le respect, l'estime de soi, la confiance en soi, la persévérance, le fair-play, la bienveillance etc...

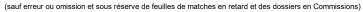
Pour clôturer cette belle journée, une petite collation avec tous les intervenants a été organisée.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF



(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)

ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 14/03/23





CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio		pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio p		
D1					D3A				D4B				D5B						D5E					
BAILLY NOISY SFC 1	28	22	28,0	6	ANDRESY FC 1	14	22	14,0 6	BAILLY NOISY SFC 2	16	22	16,0 6	ACHERES CS 1	4	16	5,5	6	6	COIGNIERES FC 2	7	16	0,0		
CHESNAY 78 FC LE 1	40	22	40,0	1	AUBERGENVILLE FC 2	25	22	25,0 6	CARRIERES S/SEINE US 2	18	22	18,0 6	ANDRESY FC 2	7	16	9,6	6	6	ELANCOURT OSC 3	3	16	0,0		
CONFLANS FC 2	20	22	20,0	6	BUCHELOISE AS 2	27	22	27,0 6	CHATOU AS 3	20	22	20,0 6	CONFLANS PORTUGAIS 1	13	16	17,9	6	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	6	16	0,0		
HOUILLES AC 2	28	22	28,0	6	CARRIERES S/SEINE US 1	16	22	16,0 6	CONFLANS FC 3	14	22	14,0 6	ECQUEVILLY EFC 2	5	16	6,9	6	6	HOUDANAISE REGION FC 2	4	16	0,0		
HOUILLES SO 1	11	22	11,0	6	CHANTELOUP LES VIGNES US 2	14	22	14,0 6	FOURQUEUX AS 1	24	22	24,0 6	FOURQUEUX AS 2	7	16	9,6	6	6	RAMBOUILLET YVELINES 3		16	0,0		
LIMAY ALJ 1	39	22	39,0	3	ECQUEVILLY EFC 1	33	22	33,0 3	HOUILLES SO 2	23	22	23,0 6	MAISONS-LAFFITTE FC 2	6	16	8,3	6	6	ST CYR AFC 1	14	16	0,0		
MANTOIS 78 FC 3	28	22	28,0	6	EPONE USBS 2	22	22	22,0 6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	20	22	20,0 6	MAURECOURT FC 2	17	16	23,4	6	6	US17/CERNAY/BONNIERES 1	8	16	0,0		
MARLY LE ROI US 1	31	22	31,0	3	LES MUREAUX OFC 3	26	22	26,0 6	MAURECOURT FC 1	11	22	11,0 6	MESNIL LE ROI AS 2	5	16	6,9	6	6	YVELINES SUD 1	6	16	0,0		
LES MUREAUX OFC	21	22	21,0	6	ROSNY SUR SEINE CSM 1	9	22	9,0 6	MESNIL LE ROI AS 1	17	22	17,0 6	MONTESSON US 2	4	16	5,5	6	6	YVELINES US 1	2	16	0,0		
EPONE USBS 1	36	22	36,0	3	SARTROUVILLE ES 2	20	22	20,0 6	TRAPPES ES 3	25	22	25,0 6	VERNOUILLET FC 1	3	16	4,1	6	6						
VALLEE 78 FC 1	28	22	28.0	6	ST GERMAIN EN LAYE 1	16	22	16.0 6	TRIEL AC 1	26	22	26.0 6												
VOISINS FC 1	24	22	24.0	6	VILLENNES ORGEVAL 1	14	22	14.0 6	VILLENNES ORGEVAL 2	12	22	12.0 6												
								,.				,.												
D2A					D3B				D4C		ļ		D5C											
BUCHELOISE AS 1	29	22	29,0	6	CHESNAY 78 FC LE 2	28	21	29,3 6	BOIS D'ARCY AS 2	19	22	19,0 6	ACHERES CS 2	6	18	fft #	####	fft						
BOIS D'ARCY AS 1	26	22	26,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	5	19	fft fft	BUC FOOT AO 1	22	22	22,0 6	BOUGIVAL FOOT 1	16	18	19,6	6	6						
CARRIERES GRESILLONS 1	31	22	31,0	3	FONTENAY FLEURY FC 1	18	21	18,9 6	CELLOIS CS 1	10	22	10,0 6	CELLOIS CS 2	7	18	8,6	6	6						
CHAMBOURCY ASM 1	25	22	25.0	6	HOUDANNAISE REGION FC 1	18	21	18.9 6	CHESNAY 78 FC 3	13	21	13.6 6	CHAMBOURCY ASM 2	11	18	13.4	6	6						
CHATOU AS 2	20	22	20,0	6	MAULOISE US 1	18	22	18,0 6	ELANCOURT OSC 2	14	22	14.0 6	CROISSY US 1	3	18	3.7	6	6						
GUYANCOURT ES 1	29	22	29.0	6	MAUREPAS AS 2	22	21	23,0 6	ESSARTS LE ROI AGS 1	16	22	16.0 6	FEUCHEROLLES USA 1	7	18	8.6	6	6						
HOUILLES AC 3	18	22	18.0	6	NEAUPHLE-PONT 3		19	fft fft	GUYANCOURT ES 2	11	22	11.0 6	FONTENAY FLEURY FC 2	9	18	11.0	6	6						
LE PECQ US 1	19	22	19.0	6	PLAISIROIS FO 2	17	22	17.0 6	MESNIL ST DENIS ASL 1	19	22	19.0 6	MAULOISE US 2	9	18		6	6						
RAMBOUILET YVELINES 1	22	22	22.0	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	27	21	28.3 6	MONTIGNY LE BX AS 2	17	22	17.0 6	PORT MARLY CS 1	26	18	7.7	,,,,,,,	3						
TRAPPES ES 2	25	22	25.0	6	VELIZY ASC 1	25	22	25.0 6	VALLEE 78 FC 2	16	22	16.0	ST GERMAIN EN LAYE 2	13	18		6	6						
VERNEUIL FOOT 1	31	22	31.0	3	VILLEPREUX FC 1	19	21	19.9 6	VELIZY ASC 2	7	21	7.3 6	31 GERMAIN EN LATE 2	13	10	15,5	٥	0						
VERSAILLES 78 FC 3	21	22	21.0	6	VOISINS F.C. 2	14	22	14.0 6	VELIZI ASC 2 VIROFLAY USM 1	'	22	0,0 6												
VERSAILLES 76 FC 3	21	22	21,0	6	VOISINS F.C. 2	14	22	14,0 6	VIROPLAT USWI I		22	0,0												
							l.				L													
D2B					D4A				D5A				D5D											
AUBERGENVILLE FC 1	36	22	36,0	3	BREVAL LONGNES FC 1	29	22	29,0 6	BONNIERES FRENEUSE 1	9	18	11,0 6	BUC FOOT AO 2	7	18		6	6						
CHANTELOUP LES VIGNES US 1	30	22	30,0	3	CARRIERES GRESILLONS 2	13	22	13,0 6	BREVAL LONGNES FC 1	10	18	12,2 6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 2		18	fft #	####	fft						
COIGNIERES FC 1	18	22	18,0	6	FONTENAY ST PÈRE AS 1	19	22	19,0 6	FONTENAY ST PERE AS 1	1	18	1,2 6	FEUCHEROLLES USA 2	5	18	6,1	6	6						
ELANCOURT OSC 1	22	22	22,0	6	GARGENVILLE STADE 2	34	22	34,0 3	INTERFOOT 78 1	9	18	11,0 6	JOUY EN JOSAS US 2	5	18	6,1	6	6						
GARGENVILLE STADE 1	21	22	21,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	24	22	24,0 6	JUZIERS FC 1	12	18	14,7 6	MONTIGNY LE BX AS 3	10	18	12,2	6	6						
HARDRICOURT US 2	15	22	15,0	6	LIMAY ALJ	18	22	18,0 6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	21	18	25,7 6	LE PECQ US 2	7	18	8,6	6	6						
JOUY EN JOSAS US 1	18	22	18,0	6	MAGNANVILLE LFC 1	28	22	28,0 6	POISSY AS 3	13	18	15,9 6	PLAISIROIS FO 3	19	18	23,2	6	6						
MARLY LE ROI US 2	17	22	17,0	6	MANTES USC 1	40	22	40,0 1	PORCHEVILLE FC 1	14	18	17,1 6	VILLEPREUX FC 2	10	18	12,2	6	6						
MONTESSON US 1	21	22	21,0	6	MEZIERES/SERBIE 2	21	22	21,0 6	ROSNY SUR SEINE CSM 2	10	18	12,2 6	VOISINS FC 3	9	18	11,0	6	6						
MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 1	31	22	31,0	3	VAUXOISE ES 1	20	22	20,0 6	VAUXOISE ES 1	7	18	8,6 6	YVELINES US 2		18	0,0	6	6						
NEAUPHLE-PONT 2	22	22	22,0	6	VERNEUIL FOOT 2	13	22	13,0 6									<u> </u>							
PLAISIROIS FO 1	30	22	30,0	3	VINSKY FC 1	14	22	14,0 6																
						ĺ																		

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours